

## Saisons lyriques 1991-1994 - Renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Avant d'aborder ce point précis de l'ordre du jour, M. LIME a présenté au Conseil Municipal une déclaration sur les principaux axes de la politique culturelle municipale.

Concernant les saisons lyriques 1991-1994, il propose le renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK, Directeur du Théâtre Municipal, dans les conditions ci-après :

Des modifications importantes sont apportées à ce contrat. Elles sont liées à la définition globale de la politique culturelle de Besançon. Dans le cadre des axes fondamentaux dégagés par la Municipalité, l'accent a été porté sur un certain nombre de priorités qui ont déjà été mises en valeur dans les budgets de 1990 et 1991.

Ces priorités sont :

- l'action en faveur des musées et, d'une manière plus générale, du patrimoine dans tous ses aspects,
- le développement de la lecture publique,
- le Festival de Musique,
- l'accroissement du soutien aux associations culturelles,
- l'accentuation de l'effort de communication culturelle.

Ces choix impliquent des redéploiements. Ceux-ci concerneront en particulier la saison lyrique. Le contrat conclu avec M. Lionel PATRICK prévoit en conséquence une réduction :

- du nombre des spectacles produits sur place ; il y aura désormais 3 opéras (au lieu de 4) et 4 opérettes représentées 2 fois (au lieu de 5) ; M. Lionel PATRICK devra informer M. l'Adjoint à l'Action Culturelle de sa programmation avant de l'arrêter définitivement,
- de la subvention, qui subira une baisse de 400 000 F et est estimée à 3 170 000 F (au 1<sup>er</sup> septembre 1991) ; cette subvention augmentée du remboursement de la TVA (2,1 %) sera versée en deux tranches égales, l'une au 1<sup>er</sup> septembre, l'autre au 1<sup>er</sup> février ; elle sera revalorisée chaque année sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages urbains (série France entière), soit l'indice du mois de juin pour l'échéance de septembre et l'indice du mois de novembre pour l'échéance de février, l'indice de référence étant celui du mois de novembre 1990 (186,4),
- du budget affecté à la rémunération (salaires et charges) des musiciens de l'Orchestre Lyrique (opéras et opérettes) qui sera fixé à 750 000 F pour l'exercice 1992, soit une baisse de 145 000 F par rapport au BP 1991. Les dépassements éventuels de ce crédit seront à la charge de M. Lionel PATRICK.

Les autres dispositions du précédent contrat ne sont pas changées ; M. Lionel PATRICK, Directeur du Théâtre Municipal, utilisera cette salle gratuitement pour ses propres activités et aura la possibilité d'y organiser d'autres spectacles (variétés, danse...) avec l'accord de M. l'Adjoint à l'Action Culturelle.

Concernant la réalisation des décors pour les besoins de l'activité lyrique, M. Lionel PATRICK prendra à sa charge les frais d'achat des matériaux et fournitures nécessaires, la rémunération du décorateur, s'il y a lieu ; la fabrication des décors sera effectuée par le personnel municipal de l'atelier de construction des décors du Théâtre.

La 10<sup>ème</sup> Commission propose donc au Conseil Municipal :

- de donner son accord au renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK selon les nouvelles dispositions décrites ci-dessus,

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat à intervenir avec M. Lionel PATRICK qui prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 1991 pour s'achever le 31 août 1994.

Après avoir repoussé, à la majorité, 12 Conseillers seulement ayant voté pour, l'amendement présenté par M. Claude SALOMON :

*«Le Député-Maire de Besançon, le Conseil Municipal, en sa réunion du lundi 27 mai 1991, s'engage à maintenir une saison lyrique digne de ce nom, avec une qualité identique à celle des saisons passées.*

*Le nombre des spectacles sera maintenu au minimum de 4 opéras (4 représentations) et 5 opérettes (10 représentations).*

*Suite au renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK, des moyens financiers normaux et nouveaux seront proposés au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.*

*Une commission présidée par M. le Député-Maire sera mise en place dès ce soir pour étudier ce dossier et faire des propositions».*

et l'amendement suivant de M. André NACHIN, pour lequel 3 Conseillers seulement ont voté pour :

*«Le Conseil Municipal, pour que la concession de la gestion du Théâtre Municipal se fasse dans la transparence, décide de faire un appel d'offres national à la concurrence».*

**M. LIME :** Mesdames, Messieurs, je vais être un peu long et je vous prie à l'avance de bien vouloir m'en excuser, mais je crois que le débat en vaut la peine et je souhaite surtout le situer dans son contexte général sans quoi il ne présenterait pas un grand intérêt.

Si j'en crois, et je ne vois pas pourquoi je ne l'en croirais pas, BVV et toute la presse locale, et la présence de FR3 ce soir me le confirme, la culture tient une place de choix dans notre débat politique municipal. Je devrais m'en réjouir tant je suis persuadé que la culture constitue aujourd'hui un enjeu politique et social majeur et un élément essentiel de l'action d'une ville notamment lorsqu'il s'agit d'une capitale régionale.

Je devrais aussi me réjouir en particulier de la conviction nouvelle de l'opposition de droite sur cette question, mais celle-ci, non pas la question mais l'opposition de droite, aborde hélas la question d'une manière au mieux insatisfaisante, au pire inquiétante. Inquiétante en ce qui concerne Michel JACQUEMIN qui utilise la culture pour faire de la politique alors qu'il faut tenter de construire une politique de la culture. Il me reproche d'être verbeux quand lui ne tient pas même l'esquisse d'un discours. Dans une approche strictement et tristement politicienne, il se contente de soutenir des groupes de pression et de défendre des intérêts particuliers. Ce n'est pas ainsi Monsieur JACQUEMIN...

(Protestations)

**M. TOURRAIN :** Cela suffit ce genre de laïus provocateur...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, je ne vous ai pas donné la parole et vous n'êtes pas en cause, pour l'instant, personnellement. Monsieur l'Adjoint continuez !

**M. LIME :** Nous sommes dans une assemblée politique. Ce n'est pas ainsi, je disais Monsieur JACQUEMIN, que l'on rendra leur crédit et leur dignité à l'action et à la classe politique mais en portant un véritable projet.

Démarche insatisfaisante en ce qui concerne Claude SALOMON ; il tient certes un discours de la culture, c'est différent mais simplement ce discours me paraît contestable. Selon lui, la politique culturelle doit reposer sur le non-choix, sur le soutien à toutes les activités sans établir de priorités. Outre que cette attitude est en contradiction avec le discours habituel de l'opposition, mais ça c'est à vous de régler vos propres problèmes, elle ne peut être défendue. Certes, elle a l'avantage de la facilité, quoi de plus simple que ne pas choisir, mais elle a l'inconvénient majeur de conduire à la médiocrité. Dans un cadre budgétaire qui n'est pas extensible, et on sait qu'il ne l'est pas, tout faire c'est ne rien faire, c'est tout faire un peu et donc mal en ne permettant pas aux actions fortes de se développer et de s'affirmer. Conduire une politique c'est donc, à mon avis, faire des choix en fonction des buts qu'on s'est fixés. C'est la voie que la Municipalité actuelle a tracée tout en inscrivant son action dans la continuité.

Trois grands axes de la politique culturelle ont été ainsi déterminés :

Le premier axe est la lutte contre les inégalités culturelles. Ici les constats sont des évidences et les récentes assises organisées par la DRAC témoignent que cette préoccupation est aussi celle du Ministère de la Culture. Mais il faut s'attaquer à cette question délicate et travailler à un élargissement constant des publics, il faut le faire sur une base non démagogique et dans le maintien de fortes exigences culturelles.

Le deuxième axe est ce que j'appellerai la culture comme image de la ville. Il s'agit ici de mettre l'accent sur l'élément prestige et de faire de la culture un facteur de rayonnement de Besançon et donc de son développement. Autrement dit, Besançon ne sera vraiment et pleinement une capitale régionale que si d'abord elle est une capitale intellectuelle et culturelle.

Le troisième axe enfin est l'animation culturelle de la cité. Il s'agit de favoriser et de faciliter le bouillonnement de ce que j'appellerai la société civile culturelle, si tant est que cela ait un sens, pour maintenir une vie culturelle dynamique et permettre le nécessaire renouvellement des actions et des acteurs.

Dans le cadre de ces trois axes ont été fixées cinq priorités dans le développement de notre action, sans compter bien sûr le soutien réaffirmé à deux éléments essentiels de l'activité culturelle bisontine, l'Espace Planoise et le Centre Dramatique National. Ces priorités, nous les mettons en œuvre petit à petit. Les évolutions, chacun le sait, sont nécessairement lentes et toute politique s'inscrit dans la durée sauf à n'être qu'une démonstration médiatique.

Ces cinq priorités sont d'abord la lecture publique dont l'importance n'a pas à être ici rappelée ; c'est depuis longtemps une orientation privilégiée de l'action culturelle de Besançon. L'ouverture récente de la bibliothèque de Montrapon a une fois de plus montré l'impact et l'importance de cette politique.

La deuxième priorité, c'est le patrimoine dans tous ses aspects, notamment mobilier ; c'est une des grandes richesses on le sait de la Ville, l'élément premier sans doute aujourd'hui de son rayonnement national et international, tout en restant -et c'est ce qui en fait l'intérêt- un instrument de culture accessible à tous et perceptible immédiatement à tous. Cette double nature est là fondamentale, d'où dans ce domaine depuis 1989 des mesures très significatives qui en font aujourd'hui un domaine extrêmement vivant et à l'impact considérablement accru. Je cite quelques mesures : le lancement du Musée du Temps, le quasi triplement du budget de fonctionnement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie qui est passé de 130 000 F à 360 000 F annuellement en deux ans, le doublement du budget des acquisitions du Musée de 150 000 F à 300 000 F, l'effort commencé en faveur de la bibliothèque municipale section études et conservations, budget de fonctionnement qui passe de 300 000 F à 430 000 F, l'action en faveur de l'exploitation des fouilles archéologiques du parking de la Mairie, 150 000 F dégagés cette année pour permettre de préparer une grande exposition qui sera réalisée en 1992, sans oublier bien sûr l'installation au Musée du plan relief.

Troisième priorité, le festival de musique, élément indispensable de l'image et du rayonnement pour lequel un travail de longue haleine a été entrepris avec le Président et le Directeur en vue d'en refaire le très grand événement culturel de portée internationale de l'année. En 1991, je vous le rappelle, la subvention de la Ville de Besançon a été augmentée de 50 %, passant de 400 000 F à 600 000 F.

Quatrième priorité, le soutien aux associations et actions culturelles qui contribuent si fortement à la vitalité de Besançon. L'effort budgétaire a été ici entamé en 1990 ; je rappelle deux mesures significatives : la subvention au Cirque Plume qui est passée de 7 000 F à 200 000 F, et deuxième mesure, l'enveloppe globale, hors festival, en augmentation de 300 000 F au budget de 1991.

Enfin cinquième priorité, la communication culturelle pour valoriser ce qui se fait, le faire connaître. Toute une campagne a été ainsi engagée depuis 1990 dont les résultats sont incontestables : reprise complète de l'information mensuelle, adoption d'une ligne de communication cohérente, édition de plaquettes et affiches sur les principales structures et manifestations, préparation en cours d'un important volume sur les cent plus belles peintures du Musée des Beaux-Arts.

Telles sont les orientations. Leur réalisation passe évidemment par deux conditions, la première tient, dans un certain nombre de cas qui sont importants, à des restructurations nécessaires, au développement de la collaboration entre institutions, etc. Cela est en cours grâce notamment au dynamisme des individus de qualité qui sont à la tête des grandes institutions culturelles.

La deuxième condition est évidemment celle d'un redéploiement budgétaire, difficile bien sûr puisque l'on touche nécessairement à des situations acquises, mais sans cela et compte tenu des contraintes budgétaires, il n'est pas de politique possible, simplement un lent endormissement. C'est de cela, chacun l'a compris, qu'il s'agit aujourd'hui, ce qui ne manque pas de soulever quelques protestations.

A l'occasion du renouvellement du contrat de Lionel PATRICK, il vous est donc proposé, en application des principes que je viens de définir, de procéder à une réduction de 400 000 F de la subvention allouée annuellement par la Ville à l'organisation de la saison lyrique. Il faut savoir en effet que le coût de cette saison se situe actuellement au niveau le plus élevé de toutes les activités subventionnées par la Ville de Besançon, 3,6 MF de subventions directes + 950 000 F pour le fonctionnement de l'orchestre lyrique + le coût difficile à chiffrer, mais évidemment très élevé, du fonctionnement du Théâtre Municipal, j'entends personnel technique qui est municipal et outil théâtre en quelque sorte, fonctionnement pour les représentations et les répétitions nombreuses qu'implique le système de la production sur place. Sans même compter ce dernier poste budgétaire qui est très important, cela signifie qu'une représentation d'un opéra coûte environ 550 000 F à 600 000 F à la charge de la Ville, soit en une soirée l'équivalent de la dépense annuelle de la Médiathèque en achat de livres et de disques, l'équivalent de la subvention annuelle au festival de musique ou encore presque deux fois le budget annuel de fonctionnement du Musée des Beaux-Arts. Cela n'est plus possible, compte tenu des impératifs et des priorités de la politique culturelle et du fait que la Ville est ici la seule à intervenir, mis à part je le reconnais, les 85 000 F que cette année, le Conseil Général du Doubs verse généreusement au Théâtre Municipal de Besançon.

S'agit-il alors de dire, comme on l'a fait, que cette mesure annonce la mort du lyrique à Besançon ? Non, évidemment. Evidemment parce que ce serait une absurdité et le public du lyrique mérite bien sûr autant que les autres publics de retenir l'attention de la Ville. Puis d'ailleurs, excusez-moi de personnaliser un peu mon intervention mais après tout le domaine du lyrique est celui de la passion et tous ceux qui me connaissent un peu savent que je suis un «lyricomane» maladif et que l'opéra est pour moi une drogue quasi-quotidienne ; ils comprendraient mal de ma part une volonté destructrice. Il n'est donc pas question de détruire. Au-delà de la volonté positive du redéploiement sur laquelle je ne reviendrai pas, je viens d'en parler, il s'agit simplement de dire, et c'est tout à fait essentiel, que nous ne pouvons plus fonctionner aujourd'hui comme nous le faisons jusqu'à maintenant.

La mesure proposée pour les raisons que j'ai exposées doit être perçue comme l'amorce d'une redéfinition de la politique du lyrique et comme l'ouverture vers une nécessaire réflexion sur ce point. Une réflexion dans quel sens ? Je me limiterai pour le moment à poser quelques questions qui me paraissent fondamentales, il y en a trois.

Première question : peut-on encore aujourd'hui à Besançon, compte tenu des conditions économiques du lyrique que chacun connaît, continuer à produire des opéras ? Ne faut-il pas s'orienter au moins pour une part, vers l'achat de spectacles ? Il en est d'excellente qualité pour des sommes trois fois inférieures au coût bisontin et qui n'impliquent pas, qui plus est, les mêmes dépenses de fonctionnement. L'Opéra National Tchèque, c'est quand même pas mal, offre un Don Juan de MOZART pour 180 000 F tout compris, même le déplacement et l'hébergement des artistes et des musiciens. Même chose du côté de Varsovie avec les quatre grands opéras de MOZART à 200 000 F chacun, et surtout que l'on ne croie pas que seuls les pays de l'Est qui comme on sait «exploitent» leurs artistes -on a tous lu cela récemment sous la plume de l'un d'entre nous- qu'on ne croie pas donc que seuls ces pays de l'Est font des offres aussi intéressantes.

Il existe par exemple en France une institution qui s'appelle «Opéras Éclatés» qui est liée au festival de Saint-Céré, qui produit des spectacles et les fait tourner. La presse nationale spécialisée, Le Monde, Télérama, France Musique, rend compte favorablement de ses activités. Des collaborations sans doute seraient possibles. De grandes villes en tout cas, je le constate, achètent ses spectacles, Strasbourg, Grenoble, Brest, Poitiers, Annecy, etc. pourquoi pas nous ? Première question.

Deuxième question : pourquoi ne pas chercher à développer une politique de coopération avec d'autres institutions du même type dans des villes voisines ? Je recevais il y a quelques jours mon collègue Adjoint aux Affaires Culturelles de la Ville de Mulhouse. A l'évidence, les conditions pourraient s'étudier d'un lien avec l'Opéra du Rhin. Je ne dis pas que c'est la bonne solution, je ne dis même pas qu'elle est possible, je dis qu'il faut l'étudier, qu'elle me paraît être une piste tout à fait intéressante.

Troisième question : ne doit-on pas travailler, je change un peu d'objet finalement, mais c'est essentiel, ne doit-on pas travailler dans le sens d'un renouvellement de l'approche bisontine de l'opéra ? Je constate que dans les quinze dernières années, l'opéra est un art qui a connu une mutation profonde ; ne doit-on pas travailler, ça me paraît extrêmement important cela, à un élargissement du public et à un renouvellement aussi du répertoire ? Le public bisontin sans doute saurait apprécier des choses plus diverses que Tosca, la Traviata, Carmen, Nabucco, Norma, et un public jeune et neuf doit venir au Théâtre Municipal. C'est d'ailleurs me semble-t-il seulement si nous savons répondre à ces questions, et notamment à la dernière, que nous pourrions intéresser à notre action des partenaires nouveaux dont on a besoin sur cette question, par exemple la Région et le Ministère de la Culture dont on sait qu'il a toujours été très réticent face à ce qui se passe actuellement au Théâtre. Voilà je crois pour un Directeur de Théâtre, en relation avec la Ville, de quoi exciter l'imagination.

Nous devons en tout cas avoir répondu à ces questions dans trois ans, c'est-à-dire pour le futur contrat. C'est l'enjeu réel à mon avis d'un débat qui n'est aujourd'hui que lancé mais il va sans dire qu'à mon sens, les trois ans qui viennent doivent aussi permettre les premières expérimentations de formules nouvelles.

Je voudrais pour terminer, replacer cette approche du lyrique dans le contexte plus général de la musique à Besançon puisque c'en est un élément et faire apparaître que les redéploiements engagés, orchestre de chambre et saison lyrique, s'ils ont permis et continueront à permettre les indispensables efforts financiers sur les points forts qui forment nos priorités, correspondent aussi à la volonté et à la nécessité, dont ils sont une condition, de restructurer totalement le secteur de la musique qui était languissant. Il s'agit bien dans ce secteur aussi de permettre l'émergence d'un projet fort qui se réalisera dans la durée. La musique forme ce que vous m'excuserez d'appeler un grand chantier qui s'imposait absolument.

Quelle situation trouvait-on en effet en 1989 en-dehors du cas spécifique de la formation et sans revenir sur le lyrique ? On trouvait d'abord un festival qui entamait à peine sa convalescence après une longue maladie et qui avait besoin de puissantes médications. On trouvait ensuite une saison musicale dont avaient disparu toutes manifestations de niveau national et qu'il fallait entièrement reconstruire. On trouvait un orchestre de chambre non viable et d'un coût fort élevé pour des prestations très limitées devant un public restreint à quelques centaines de parents et élèves du Conservatoire. On trouvait une absence quasi-totale d'activité musicale dans les quartiers et on trouvait enfin, seul point complètement

positif, quelques associations, notamment chorales de grande qualité et très dynamiques mais qui étaient près de l'essoufflement financier.

La musique nécessitait donc un projet global et cohérent qui soit aussi mobilisant. Nous avons commencé à nous y attaquer mais il ne se réalisera pas du jour au lendemain. Je ne puis aujourd'hui qu'en esquisser très rapidement les contours. Il tourne autour de trois thèmes qui sont complémentaires.

Premier thème : un travail avec les acteurs locaux comprenant une aide accrue aux associations musicales et voir les efforts déjà faits sur ce point dans le budget 1991 et la formation d'un petit ensemble musical souple et de qualité susceptible d'avoir des missions diversifiées, notamment la conquête de nouveaux publics dans les quartiers, dans la périphérie, dans le milieu étudiant, voir par exemple l'action qui débute au mois de juin et qu'il va falloir approfondir ou qui pourrait aussi avoir comme mission une mission sur la musique du XX<sup>ème</sup> Siècle ou d'autres choses.

Deuxième thème : la reconstitution d'une saison musicale forte utilisant les instruments que je viens de dire, mais s'adressant aussi à des forces extérieures. Des projets sont en voie de concrétisation dont j'espère reparler très prochainement, par exemple un très important accord avec la Direction de la Musique de Radio-France.

Enfin, troisième thème essentiel car tout le reste peut en dépendre à Besançon : une stratégie autour du festival, une stratégie qui le développe et qui permette un projet très fort sur le thème de la direction d'orchestre avec la création d'une école de la direction d'orchestre appuyée sur l'existence à Besançon et en Franche-Comté d'un véritable orchestre professionnel dont la présence commande l'avenir de la musique à Besançon. C'est dans ce contexte global d'ailleurs, et me semble-t-il seulement dans ce contexte que se justifiera pleinement l'existence d'un auditorium, élément d'un projet d'ensemble et non pas élément isolé.

Voilà nos objectifs, voilà le sens de notre combat. Vous le voyez bien, il ne s'agit ni de détruire, ni d'appauvrir ; que cela porte atteinte à quelques intérêts particuliers, c'est une autre affaire. Alors concluons : une bibliothèque toujours plus attractive, un Musée des Beaux-Arts redynamisé, vivant, ouvert sur la cité, un autre musée qui se crée, un festival qui renaît comme l'a montré l'édition 1990, un Centre Dramatique National revivifié par la présence d'un nouveau directeur et aussi il faut le dire, par l'augmentation de l'engagement financier de l'État et la participation nouvelle et importante de la Région, un Espace Culturel à Planoise enfin reconnu et financé par l'État depuis l'année dernière, un secteur associatif bouillonnant, un grand chantier ouvert sur la musique... Non ! décidément la culture n'est pas en danger à Besançon, sauf à considérer que c'est en ne faisant rien, en ne touchant à rien, en ne bougeant pas que l'on progresse. Excusez-moi mais le conservatisme ne fait partie ni de ma nature, ni de ma culture.

**M. SALOMON :** Monsieur le Député-Maire, mes chers collègues. A Besançon jusqu'à ce jour, deux politiques municipales n'étaient guère contestées : la politique sociale et la politique culturelle. Dans le rapport qui nous est présenté, l'Adjoint nous indique quelles sont les priorités de la Ville en matière culturelle. Membre de la Commission des Affaires Culturelles de 1983 à 1989, je lui ferai aimablement remarquer qu'heureusement la Ville n'a pas attendu son arrivée pour se préoccuper de l'action en faveur de son musée, l'un des plus riches de France, du développement de la lecture publique, du soutien aux associations culturelles, de son festival de musique qui a connu dans le passé ses plus belles heures de gloire. Monsieur l'Adjoint, toutes les villes ont leurs préoccupations bien normales et il n'y a vraiment rien d'extraordinaire dans ces domaines à Besançon ; par honnêteté il fallait que cela soit dit.

Par contre, depuis 1989, on a une fâcheuse tendance à remettre en cause ce qui marche bien et une fois de plus, j'attire l'attention de nos concitoyens, de M. le Député-Maire, du Conseil Municipal en infirmant de la façon la plus solennelle que la culture est aujourd'hui en danger à Besançon. En deux ans, on a fait mourir l'orchestre de chambre et aujourd'hui on s'acharne sur le théâtre lyrique. En faisant croire au redéploiement, on propose un nouveau contrat au Directeur du Théâtre avec une baisse très sensible des moyens qui conduira à supprimer lors de la prochaine saison un opéra et une opérette. Je fais partie de ceux qui ont décidé de combattre inlassablement la petite politique culturelle qu'on veut désormais

nous imposer à Besançon. Bien entendu, je ne suis pas le seul. Les amis du théâtre lyrique ont remis le mardi 21 mai dernier à 16 heures à M. le Député-Maire 4 794 pétitions qui atteindront bientôt les 5 000 et ce n'est pas fini. L'action va se poursuivre en sensibilisant et en regroupant dans une action commune toutes les associations, les particuliers qui sont en profond désaccord avec la politique actuelle de l'Adjoint, en sensibilisant également les médias, les associations de défense du lyrique, diverses personnalités, des artistes au niveau national. En effet, nous ne serons jamais assez pour dénoncer Monsieur l'Adjoint, votre politique.

Vous voulez faire croire qu'il serait possible d'acheter des spectacles au bas prix pour la même qualité, mais qui donc vous conseille ? Quand on pense que vous avez accepté que les musiciens ne soient même pas payés au tarif syndical, on peut enfin comprendre cela. Le juriste que vous êtes ne peut ignorer que les spectacles que vous nous proposez ne sont même pas en règle avec la législation. Quand on se dit social, ce sont des choses voyez-vous qui ne sont pas acceptables et qui choquent.

Je continue mes reproches : si vous étiez un homme de dialogue, vous auriez, avant de commettre l'erreur qui nous conduit à ce débat, engagé la discussion avec les amis du théâtre lyrique que viens de citer, l'une des associations les plus importantes de la Ville, forte de plus de 400 adhérents. Je vous confierai que le nombre d'adhésions nouvelles grandit de jour en jour et ce n'est pas fini. Même en venant momentanément au théâtre Monsieur l'Adjoint, vous ne vous êtes même pas aperçu que le théâtre lyrique est populaire, qu'il attire de plus en plus de jeunes. En une année, les abonnements sont en augmentation de plus de 32 %. Nous avons, il faut le rappeler, l'immense chance d'avoir à Besançon un homme qui connaît bien son métier, Lionel PATRICK, qui nous propose depuis 1970 avec régularité des spectacles de très grande qualité. Il fallait voir l'enthousiasme d'un nombreux public connaisseur à l'issue des derniers opéras ovationnant pendant plus d'un quart d'heure les artistes et les musiciens, mais Monsieur l'Adjoint vous n'étiez pas là.

Vous dites que le théâtre lyrique coûte cher mais ici à Besançon personne ne le conteste. On pourrait citer maints exemples, mais faut-il d'ailleurs préciser que la subvention d'équilibre que nous allouons est l'une des plus faibles de France. Nous sommes tous financièrement concernés par la politique culturelle de la cité, car nous y participons par l'impôt et chacun est en droit d'exiger que les manifestations choisies répondent à cette attente. Seule l'exigence de la qualité doit être envisagée dans l'intérêt de tous.

Monsieur le Député-Maire, mes chers collègues, je propose que les élus de notre Ville, toutes tendances confondues se retrouvent pour maintenir la saison lyrique telle que nous la connaissons jusqu'à ce jour, que notre politique culturelle soit digne de la ville berceau du festival de musique, digne de la ville universitaire et culturelle que nous voulons être, digne de la capitale de la Franche-Comté. Monsieur le Député-Maire, vous avez jusqu'à ce jour défendu le théâtre lyrique et les Bisontins, les Bisontines attendent de vous en engagement, votre soutien. Il est encore temps que nous réagissions et pour cela Monsieur le Député-Maire, mes chers collègues, je vous propose l'amendement suivant :

*«Le Député-Maire de Besançon, le Conseil Municipal en sa réunion du lundi 27 mai 1991, s'engage à maintenir une saison lyrique digne de ce nom avec une qualité identique à celle des saisons passées. Le nombre des spectacles sera au minimum de 4 opéras, 4 représentations et 5 opérettes, 10 représentations. Suite au renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK, des moyens financiers normaux et nouveaux seront proposés au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion. Une commission présidée par M. le Député-Maire sera mise en place dès ce soir pour étudier ce dossier et faire des propositions».*

Voilà ma proposition, maintenant Monsieur le Député-Maire, mes chers collègues, nous pouvons si nous le voulons dans l'intérêt de la Ville, de nos concitoyens amateurs de lyrique, changer le cours des choses.

**M. TOURRAIN** : Mes chers collègues, les propos de l'Adjoint dans la deuxième partie de son exposé pouvaient être discutés, sont discutables certes mais étaient convenables, car c'est une discussion technique qu'il a abordée. J'aurais souhaité Monsieur le Maire que cette définition de la

politique culturelle se soit faite au cours d'un débat particulier qui aurait pu être intitulé «La politique culturelle de la Ville» et non pas que cela se fasse sous le couvert du renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK. Vous appelez cela je crois quelquefois des cavaliers, enfin c'est un problème culturel mais de toute façon cela aurait pu faire l'objet d'un débat beaucoup plus vaste, débat d'ailleurs qui avait été demandé par notre collègue Michel VIALATTE, et je regrette très vivement qu'il ne soit pas là car il a suffisamment d'éléments pour pouvoir répondre à M. l'Adjoint LIME sur les différents points évoqués.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Nous aussi on le regrette mais cela nous fera gagner du temps !

**M. TOURRAIN :** Par contre, Monsieur le Maire, vous avez à conduire les débats. Tout à l'heure, vous m'avez reproché ma vivacité. Je ne suis pas un passionné du lyrique mais je suis quelquefois un passionné tout court.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Tout court !

**M. TOURRAIN :** Vous m'avez reproché ma vivacité mais je dois faire remarquer que la première partie de l'exposé de l'Adjoint contenait des propos désobligeants vis-à-vis de l'opposition. Cela ne m'étonne pas ; nous avons le cuir solide, cela ne nous dérange pas tellement, mais le public aura constaté tout ce que ces propos contenaient comme arrogance, comme prétention, comme suffisance. C'est quelque chose d'assez spectaculaire auquel on a assisté tout à l'heure, et je serais à votre place, Monsieur le Maire, avoir conduit pendant 7 ans...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Plus que cela !

**M. TOURRAIN :** Plus que cela, donc une municipalité qui a si peu apprécié les problèmes culturels, si Me KOHLER, M. DEVALIERE, M. BRETON, Mme DAVID se trouvaient là, eux comme moi trouveraient que les propos du nouvel Adjoint à la Culture sont particulièrement désobligeants. Je souhaiterais donc que vous puissiez, lorsque vos amis politiques se lancent dans des diatribes provocatrices comme celle-ci, que vous puissiez les calmer, vous avez le pouvoir de le faire. Lorsque j'entends un jeune monsieur accuser l'opposition de manquer de dignité, quand on est responsable du parti socialiste local, on ne parle pas de dignité ou bien on balaie devant sa porte -je ne voudrais pas être obligé de citer tous les exemples- pour éliminer toutes les sales affaires qui vous pendent comme des casseroles aux fesses.

Ce que je souhaite Monsieur le Maire, c'est que l'on puisse organiser un vrai débat sur l'ensemble des problèmes culturels et non pas qu'on le fasse à l'occasion uniquement du renouvellement d'une convention, quels que soient les arguments qui peuvent être avancés par les uns ou par les autres.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, chers collègues, l'intervention de M. l'Adjoint LIME débutait par une réponse qui m'était assez directement adressée. Je ne regrette rien de ce que j'ai écrit dans BVV et c'est à dessein naturellement que j'ai fait ce billet qui voulait mettre en évidence le manque de débat qui souvent s'attache à ce Conseil Municipal. Ce dossier de la culture qui intéresse absolument tous les citoyens et au premier chef, est un dossier qui par définition doit être porté au Conseil Municipal avec les plus larges discussions possibles car cette politique nécessite des choix ; des arbitrages sont rendus qui concernent tous les citoyens et aussi tous ceux qui sont des animateurs du milieu culturel. La longueur de la réponse de M. LIME démontre bien à l'évidence qu'il y avait un grand besoin d'information de ce Conseil. Je ne crois pas qu'au niveau des orientations budgétaires, malheureusement, nous ayons eu bien le temps d'approfondir le débat sur les objectifs poursuivis.

J'ai effectivement dit dans mon petit article que je jugeais les propos de M. LIME quelque peu verbeux et c'est vrai. Pourquoi ? Parce que quand M. LIME nous dit «j'ai deux ou trois priorités et il faut que la culture soit une lutte contre les inégalités notamment les inégalités culturelles», qui donc pourrait dire le contraire ? Certainement pas en tout cas notre équipe «Une Ambition pour Besançon». Quand il nous dit que la politique de la culture doit contribuer à l'image de la Ville, banalité également tout de même, je le regrette.

Autrement dit, premièrement par manque de débat, deuxièmement par des affirmations qui bien souvent sont trop générales, les buts que poursuivait la Ville de Besançon ne nous apparaissaient pas très clairement Monsieur le Maire. Ceci s'est vu conforter par un malaise grandissant dans l'opinion et chez les citoyens de cette ville. Je ne l'invente pas et je réfute totalement cette accusation de faire de la politique une approche tristement politicienne Monsieur LIME, alors que deux minutes avant vous disiez que la culture était un enjeu politique et social. Il faudrait savoir à qui il faut faire les reproches. Vous m'avez dit défendre les intérêts de particuliers, mais de quels intérêts particuliers voulez-vous parler ? Ce que je fais, c'est tout simplement mon travail de député et de conseiller municipal, à l'écoute des citoyens. Et quand je vois défiler dans mon bureau de nombreuses associations, de nombreuses personnes, quels que soient d'ailleurs, je vous le dis tout de suite Monsieur l'Adjoint leurs bords politiques, quand je vois que ce mouvement d'incompréhension et de contestation prend une certaine dimension, si je ne le révélais pas publiquement à l'opinion, alors je ne ferais vraiment pas mon travail.

Je terminerai en citant l'exemple de l'orchestre de chambre et maintenant c'est au tour du lyrique. Vous mettez en application une politique qui surprend beaucoup de gens, en premier lieu ceux qui sont directement concernés, cela est tout de même bien singulier, sans qu'il y ait de véritable politique de concertation. Cela veut dire que vous mettez en œuvre, sans débat excessif au Conseil Municipal, et pourtant nous l'avons réclamé à plusieurs reprises, des décisions sans proposer de concertation avec les acteurs concernés, ni des propositions et des actions de remplacement. Ne vous étonnez donc pas qu'aujourd'hui nous montions au créneau, si je puis m'exprimer ainsi, pour traduire ce mécontentement.

Nous sentons, nous opposition « Une Ambition pour Besançon » depuis deux ans, je le dis d'ailleurs dans le début de mes propos dans BVV, un déficit de débat au sein de ce Conseil Municipal. Je ne dis pas que le débat est facile à organiser avec plus de cinquante personnes dans une salle, mais sur des sujets aussi importants qui concernent tout le monde, nous demandons ce débat. C'est d'ailleurs une des propositions qu'a faite, pour terminer, notre ami SALOMON, celle qu'a faite également Raymond TOURRAIN, Monsieur le Maire. Là une fois de plus, nous souhaitons que la réflexion soit approfondie surtout sur un sujet aussi important que celui-ci.

**M. ALAUZET :** Juste une petite question technique à l'Adjoint sur le projet qui nous est proposé concernant les diminutions budgétaires. Je remarque une différence assez notable entre la baisse concernant M. Lionel PATRICK et celle du budget affecté aux musiciens, qui sont respectivement de 12 % et de 18 %. Peut-être pourra-t-il nous en donner l'explication ?

**M. FERRÉOL :** Je voudrais tout d'abord faire part de ma surprise suite aux interventions que je viens d'entendre. Tout le monde et on peut le lire régulièrement dans la presse, demande un grand débat sur les problèmes culturels ou propose des analyses ou des commentaires extrêmement catégoriques sur cette politique culturelle. Or lorsque l'Adjoint à la Culture nous présente les axes de cette politique culturelle en les définissant extrêmement clairement, je constate qu'il y a très peu de réponses sur le fond ou qu'il y a en tout cas des réponses contradictoires, parce qu'il est clair que l'importance financière de ce dossier nous empêche de le traiter séparément de l'ensemble de la politique culturelle.

Je ne veux pas reprendre les points évoqués par Bernard LIME. Je voudrais simplement, en tant que conseiller et commissaire de la 10<sup>ème</sup> Commission qui est chargée des problèmes culturels, porter témoignage de ce qu'on pourrait appeler la troisième dimension de la culture, puisque Bernard LIME a parlé de la culture animation culturelle vivante d'une cité, c'est-à-dire de la culture comme élément de lutte contre l'échec et comme intégration sociale. Je voudrais donner un exemple précis pour montrer que le problème des choix n'est pas de la métaphysique mais quelque chose de très concret. Un exemple donc : Planoise, 20 000 habitants, il n'y a pratiquement aucune structure de formation et de pratique dans le domaine musical, mis à part la MPT qui fait son possible dans le domaine du rock, et une association extrêmement dynamique composée de bénévoles, les centres musicaux ruraux. Cette association demande une subvention de 6 000 F, c'est-à-dire 100 fois moins que la suppression d'un opéra par an. Cette association très dynamique a réuni l'ensemble des associations de Planoise et propose un projet tout à fait original, tout à fait intéressant, qui concerne ce quartier de 20 000 habitants. Il est vrai qu'on n'en parle pas, que cet aspect de la politique on en parle dans les colloques mais très peu dans la presse. Il y a

peu d'associations pour aborder cette dimension de la culture et finalement, ils ne pétitionnent pas mais cela fait partie aussi de la cohérence d'un projet d'une ville.

**Mme DUFAY :** Commission Culturelle, première séance d'attribution des subventions, on est en 1990. Nous étions en très bonne compagnie entre Muses et Bacchus chantaient l'Alouette et la Clé de Sol. L'orgue rivalisait avec le jazz. Les ateliers musicaux résonnaient de tous leurs jeunes et le cirque n'était pas en reste. Mais il nous fallut vite déchanter devant la lourdeur de la tâche. Maigres et dépourvus, nous n'avions plus qu'à être les exécuteurs de basses œuvres, rognant chaque demande pour pouvoir considérer sa voisine qu'il nous fallait à son tour renier. C'était notre première descente aux enfers des subventions culturelles. Et pourtant elles sont toutes justifiées ces demandes qui émanent de professionnels ou d'amateurs, de créateurs, de formateurs ou de diffuseurs de talent qui font la richesse et la diversité de notre vie culturelle. Ce sont eux qui posent les fondations de cette vie culturelle par la formation, la sensibilisation à l'acte culturel. Sans cette formation, sans cette sensibilisation, sans cet apprentissage effectué par les associations, il est peut-être quelque peu illusoire de soutenir les actions phares que nous avons choisies pour qu'elles contribuent au développement de notre vie culturelle. Alors pourquoi l'obsession de faire des économies serait-elle l'apanage de ce secteur, du secteur des subventions et qu'y a-t-il d'inconvenant à dire aux défenseurs de la saison lyrique, que ce n'est pas l'art lyrique que nous interrogeons, mais les moyens qui le supportent et qui aujourd'hui nous coûtent trop cher compte tenu de l'étroitesse de notre marge de manœuvre financière, même si notre budget actuel peut s'enorgueillir avec 15 % de l'ensemble du budget de la Ville, d'être en très bonne place.

**M. MATHIEU :** Je trouve la façon dont on aborde ce débat un peu excessive. Je n'aime pas bien que dans les domaines culturels on oppose les publics parce que la vie d'une ville est multiforme et la vie culturelle d'une ville est par définition même vivante. Je suis un petit peu triste d'être en désaccord avec M. SALOMON là-dessus parce qu'il m'avait semblé que sur sa compréhension du monde culturel bisontin, on était de temps en temps, au niveau de la sensibilité en tout cas, proche de se comprendre. Moi je crois à la réforme. Quelque chose qui a vécu pendant 10 ans, 15 ans, 20 ans, inévitablement un jour ou l'autre il faut bien se poser la question de savoir si cela continue de répondre aux objectifs qui avaient été initialement donnés. Les efforts qui ont été réalisés dans les bibliothèques, les efforts qui ont été fait dans les musées, Monsieur JACQUEMIN vous êtes excessif quand vous dites que toute la ville se plaint de la politique culturelle. Enfin je n'ai pas, comme M. LIME une culture musicale très forte, mais enfin dans les arts plastiques vous savez qu'il m'arrive d'avoir une action. Depuis que nous avons un nouveau conservateur et depuis que la Ville a suivi par son soutien ce nouveau conservateur, le Musée est une maison où il se passe beaucoup de choses. Enfin, on a eu 45 000 visiteurs l'année dernière, donc ne dites tout de même pas que tout va à vau-l'eau, que rien ne marche, que la Ville n'a plus de politique culturelle, non ! La politique culturelle ça change, ça bouge. Alors il y a un budget de 4 550 000 F, on propose de retirer 400 000 F donc à peine 10 % pour les réaffecter, je ne vois pas là qu'il y ait un crime de lèse-culture. Enfin laissez faire la vie, laissez faire les choses et puis vous verrez bien. L'Adjoint nous propose une stratégie. Là aussi vous m'étonnez Monsieur JACQUEMIN parce que de temps en temps vous faites des critiques, il pourrait nous arriver d'ailleurs d'y trouver quelques justesse. Vous dites «vous manquez de stratégie dans tel et tel domaine», bon d'accord admettons, réfléchissons-y. Je trouve une stratégie dans ce qu'on nous dit, qu'est-ce qu'on nous dit ? Répondre à des besoins, créer des axes forts, développer des pôles d'excellence, obtenir des retentissements nationaux et internationaux par exemple sur le festival, est-ce que cela n'est pas une stratégie, est-ce que ce n'est pas ça ? Monsieur TOURRAIN, je suis désolé mais enfin c'est une stratégie. Que ce ne soit pas la vôtre, d'accord, alors dites «ça n'est pas ma stratégie, j'en ai une autre et la voilà», il se trouve que vous êtes minoritaire donc elle sera sûrement minoritaire, mais enfin au moins on aura un choc de deux stratégies. Là, j'en trouve au moins une ! Voilà rapidement ce que je voulais dire. Ne soyons pas excessifs, gardons nos chances sur tous les pôles culturels ; Monsieur SALOMON soyez ouvert, croyez à l'évolution et essayez de nous soutenir sur une stratégie qui me paraît à moi très forte.

**M. NACHIN :** En l'absence d'un vrai débat sur la politique culturelle qui n'a pas encore eu lieu, nous rallierons à l'amendement proposé par Claude SALOMON. J'en avais préparé un d'ailleurs qui rejoint exactement le sien. Je proposerai un second amendement qui s'inscrit tout à fait dans le débat de ce soir puisque je le rappelle il s'agit du renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK.

Je rappellerai simplement les chiffres cités par Bernard LIME. Il s'agit d'un contrat considérable puisque c'est près de 5 MF chaque année, sur 3 années ça fait 15 MF, une somme absolument considérable. Alors ce que nous souhaiterions, c'est que les choses se fassent dans la plus grande transparence et c'est pourquoi je proposerai au Conseil l'amendement suivant :

*«Le Conseil Municipal, pour que la concession de la gestion du Théâtre se fasse dans la transparence, décide qu'un appel d'offres public national soit lancé dans les formes légales pour choisir le futur gestionnaire du Théâtre Municipal».*

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous demanderez au Président des Amis du Théâtre s'il est d'accord avec cet amendement tout à l'heure !

**M. TOURRAIN :** Je pense que je ne me suis pas bien fait comprendre d'au moins deux intervenants. J'ai dit tout à l'heure que la deuxième partie de l'exposé de l'Adjoint chargé de la Culture était intéressante, mais j'ai dit que cela n'était pas l'objet du rapport qui nous a été présenté. J'aurais très bien compris que l'Adjoint définisse ce que certains appellent une stratégie alors qu'il n'y a que quelques objectifs, dans un rapport intitulé «la politique culturelle de la Ville de Besançon» et non pas par le travers du renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK, car ce qu'on vous demande d'approuver ce n'est pas la politique que l'Adjoint a exposée avec l'humilité qui lui est coutumière, pas du tout ! On vous demande d'approuver le montant d'une subvention qui est versée, qui est versée en diminution de 400 000 F d'un côté, on vous demande d'approuver le budget affecté à la rémunération et de donner votre accord au renouvellement du contrat. On ne vous demande rien d'autre dans ce rapport.

A ce moment-là, si l'Adjoint était un homme habile et intelligent comme il pense qu'il l'est, il aurait intitulé cela différemment en disant «la grande politique culturelle de M. l'Adjoint de la nouvelle Municipalité» en désaccord avec ses prédécesseurs. Voilà comment il aurait pu le présenter. Ce n'était pas le cas, donc ce que nous demandons tout simplement, c'est qu'il y ait un véritable débat parce que vous pensez quand même bien qu'on ne va pas arriver dans un débat comme celui-ci sans quelques biscuits comme on dit, on y arrive avec des renseignements. Un débat, cela se prépare. On a eu un exposé avec des chiffres qu'on nous a cités un petit peu à la mitraille et ce n'est pas là-dessus qu'on peut discuter. Je pense que M. le Maire qui a l'habitude des grands débats pourra en convenir facilement.

**M. BAUDIER :** D'abord il est réjouissant de voir que les questions culturelles déchaînent tant de passion. Monsieur TOURRAIN, je vais peut-être encore vous déplaire et paraître une fois de plus désobligeant, mais je me fais la réflexion que subitement à droite on se découvre un vif intérêt pour les questions de la culture (rires).

**M. TOURRAIN :** Ce n'est pas possible !

**M. BAUDIER :** Je dis cela parce que les représentants de la minorité de droite à la Commission Culturelle ne montrent pas tant d'intérêt aux travaux de celle-ci. Ils travaillent ? Mais nous travaillons tous ! C'est pourtant une commission qui travaille beaucoup et bien. Enfin, là n'était pas mon propos !

Je reviens sur le problème de la production. En effet, si la saison lyrique représente une telle charge, c'est bien parce que nous produisons le spectacle à Besançon. Le problème est que le Théâtre n'a pas les véritables moyens d'une telle politique. Si l'on veut mettre sur pied une saison lyrique qui soit véritablement un point fort de la vie culturelle bisontine avec des œuvres du répertoire mais avec également des œuvres au caractère novateur, avec des distributions de renom, des metteurs en scène, des chefs d'orchestre reconnus, si on fait de Besançon une place renommée du lyrique, et c'est quand même bien là le but d'une production propre, alors c'est pas 10 qu'il faudrait multiplier le coût du lyrique et à Besançon nous n'en avons pas les moyens, ou alors la politique culturelle, c'est se borner au lyrique à l'exclusion de tout autre chose.

Aussi, je pense que faire le redéploiement du budget culturel présenté par Bernard LIME et la Commission Culturelle, c'est sans conteste se donner les moyens d'une politique culturelle de

développement sans sacrifier pour autant la saison lyrique pour laquelle il nous faudra engager une réflexion afin de lui assurer un réel avenir.

**M. MEUNIER :** J'ai beaucoup appris sur la culture. Je ne suis pas spécialiste en ce domaine, mais je pense que la culture est quelque chose de très intéressant dans une ville et le lyrique tout particulièrement. Alors il est vrai que je me suis beaucoup interrogé et je m'interroge encore un tout petit peu sur le fait qu'il y a quand même eu plus de 4 000 personnes qui ont signé une pétition. Je ne savais pas qu'il y avait autant de monde intéressé par le lyrique ; c'est quand même important et du bref calcul que j'ai fait, il ressort que la diminution de la subvention que nous faisons correspond à peu près à 100 F par personne.

Par contre, ce qui m'a beaucoup intéressé, c'est quand même les explications de la deuxième partie de l'exposé de l'Adjoint qui, à mon avis, a donné quand même des axes de réflexion. Je crois que lorsque l'on prend la responsabilité de réduire un budget, ce n'est pas simple. On est désagréable vis-à-vis de l'opinion, c'est un fait mais il faut faire des choix. Alors moi la seule petite chose que je pourrais demander à l'Adjoint, c'est si techniquement il ne serait pas possible de renouveler ce contrat pour une année seulement afin de nous laisser le temps de débattre des choix que vous proposez ? Je ne sais pas si c'est possible, c'est une proposition.

Je terminerai en constatant que cette commission culturelle travaille beaucoup, que beaucoup de conseillers y assistent et ce choix a été fait à l'unanimité de la commission à la suite de la réflexion qui y a été menée.

**M. MAGNIN :** Quelqu'un disait un jour en parlant de culture que c'était la possibilité de dire non. Alors je ne me réfère pas à cette affirmation pour dire non à l'Adjoint naturellement mais pour dire simplement que je crois qu'il faut comprendre les critiques, les protestations qui se sont manifestées, les indignations quelquefois, surtout lorsqu'elles se sont faites lyriques et Claude SALOMON l'a été peut-être moins aujourd'hui que la dernière fois en nous rappelant que finalement les chants désespérés étaient décidément les plus beaux ; je crois qu'il n'y a là rien de scandaleux.

Simplement, j'apporterai un petit bémol parce qu'il y a naturellement dans ce côté un peu mobilisé, je dirais un aspect un peu sous-traitance de la protestation en faveur de ceux qui se sentent floués. Alors c'est vrai que le grand débat culturel n'a pas encore eu lieu mais je crois que nous avons dès aujourd'hui un certain nombre de grandes questions à nous poser dans le cadre des exigences qui sont les nôtres en terme budgétaire. La première c'est comment faire mieux dans le domaine culturel dans cette ville -mais ça pourrait être aussi le cas dans d'autres secteurs- sans peser davantage sur les charges de fonctionnement. Deuxièmement, comment faire en sorte de dégager les points forts de cette ville en matière culturelle en permettant de distinguer Besançon et en se séparant de ce qu'on pourrait appeler une politique du un peu de tout pour tous, qui finalement ne satisfait personne. Et enfin, troisième grande question, quels doivent être nos grands partenaires culturels pour une grande politique culturelle ? Un certain nombre sont connus, je crois qu'ils doivent se manifester.

Il faut donc partir de nos atouts incontestables et les faire fructifier sans oublier je crois, et Bernard LIME l'a rappelé, que nous avons une demande et qu'il faut la respecter. Je prendrai un exemple simplement dans le domaine de l'activité culturelle qui n'est pas le lyrique mais qui est la lecture publique, concernée directement par le redéploiement dont a parlé l'Adjoint.

Je choisis ce thème pourquoi ? Parce que naturellement dans l'épais brouillard dans lequel se situerait la politique culturelle il y a tout de même quelques lueurs et je crois que la lecture publique fait partie de ces lueurs. Deuxièmement, je crois qu'il est toujours difficile de mesurer les impacts d'une politique culturelle et dans le cadre de la lecture publique, c'est relativement quantifiable. Troisièmement, j'attache beaucoup d'importance aux livres parce que c'est l'antidote utile dans une société de l'image et donc produisant de l'éphémère et de l'irrationnel ; c'est un enjeu à la fois profondément culturel et fondamentalement politique. Alors quelques chiffres là-dessus pour guider un petit peu notre réflexion. En 1989, en ce qui concerne les prêts de livres aux usagers, les bibliothèques de la Ville, mises à part la

bibliothèque municipale, la médiathèque et les bibliothèques de quartier ont prêté 408 000 livres. En 1991, 420 000 livres. Il y avait Monsieur TOURRAIN...

**M. TOURRAIN** : Cela n'est pas le sujet !

**M. MAGNIN** : Oui, mais excusez-moi, il y avait en 1993, Monsieur TOURRAIN, 9 % des Bisontins qui fréquentaient les bibliothèques de la Ville, en 1987 16 %, en 1990 25 %, c'est-à-dire que nous nous approchons progressivement des meilleurs scores des villes qui réalisent des performances dans ce domaine. C'est donc un secteur en pleine expansion et je vous explique pourquoi je vous cite cet exemple Monsieur TOURRAIN, parce que c'est un des secteurs qui a besoin aujourd'hui de se décorseter un petit peu, de se développer et les propositions de redéploiement que fait l'Adjoint vont tout à fait dans ce sens ; c'est un exemple qui justifie précisément cette politique de redéploiement.

Je dirai deux mots encore, quitte à m'attirer vos foudres, peu importe à la limite parce qu'il y a naturellement à ce débat une autre facette peut-être un peu moins glorieuse et comme je ne suis, comme nous ne sommes pas masochistes et que vous n'avez pas non plus le monopole de faire de la politique dans cette assemblée, je voudrais dire qu'un certain nombre de propos entendus, ou d'écrits, lus provenant de vous Monsieur le Député, notamment votre billet de BVV n'a pas lassé de surprendre parce que vous exprimiez votre pensée dans des termes qui ne sont pas ceux que vous utilisez habituellement. Et à propos -vous l'avez signé, donc vous l'assumez et très bien- donc à propos de musique Monsieur le Député, vous m'avez semblé désigner derrière l'Adjoint à la Culture, finalement, la personnalité qui vous paraissait menaçante. Vous pourriez dire les choses plus simplement. Comment est-ce que vous pouvez vous offusquer Monsieur JACQUEMIN que l'on puisse avoir recours à des prestations musicales étrangères...

**M. NACHIN** : Quelle est la question qui est à l'ordre du jour ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur NACHIN, c'est moi qui préside !

**M. MAGNIN** : J'en finis ! Il y a un débat sur la musique, il y a un débat sur la culture, M. JACQUEMIN s'est exprimé sur la musique donc je pense qu'on peut lui répondre.

Vous vous êtes offusqué, Monsieur le Député, que l'on puisse avoir éventuellement recours à des prestations musicales étrangères, je dis bien étrangères, vous qui appartenez à une fondation qui se réclame des pères fondateurs de l'Europe et de l'Étranger, vous qui êtes l'ami aussi d'élus régionaux qui ont eu un projet beaucoup plus grandiose en terme musical. Sinon Monsieur le Député comment interpréter effectivement ce côté que vous vous êtes donné toujours dans ce propos d'une sorte de KRAZUCKI des musiciens. S'il y a des causes à défendre, il en est je crois de plus désespérées que celle-là et si je me trompe dans cette interprétation, tout ce que nous avons pu entendre, tout ce que nous avons pu lire me fait un petit peu penser à ce qu'aurait pu dire Stéphane MALLARME, vous me pardonneriez cette plaisanterie culturelle «ce ne sont tout cela que des bibelots d'inanité sonore».

**M. DE SURY** : Je souhaite, puisque ce débat à l'occasion du renouvellement du contrat de Lionel PATRICK est l'occasion d'un débat plus général sur la culture, faire une remarque et poser une question. Je le fais à titre de non-spécialiste des problèmes culturels mais conscient de leur importance.

Alors ma remarque en ce qui concerne la politique culturelle est de dire que j'attacherai toujours beaucoup plus d'importance aux politiques qui favorisent les acteurs plutôt que les consommateurs et que toutes les subventions qui iront vers des chorales par exemple, vers des associations où les gens eux-mêmes font de la culture me paraissent importante d'abord en soi et puis dans une optique à long terme. C'est comme cela que se formeront les consommateurs éclairés qui seront les meilleurs supports de la culture.

J'ai d'autre part une question, je la pose à propos de ce dossier mais c'est une remarque d'ordre général. Je serai toujours intéressé lorsque l'on parle d'une subvention, de pouvoir la rapporter à l'activité d'ensemble qu'elle subventionne. Mon attitude par exemple à propos d'une demande de subvention sera

très différente si la subvention doit consister à porter à bout de bras une activité qui a, en-dehors de la subvention peu de ressources, qui par son activité propre récolte peu de choses, ou bien si au contraire ce n'est qu'un complément qui permet à une activité qui dégage par elle-même des ressources, de pouvoir continuer. C'est une remarque générale à propos des subventions, toujours mettre en rapport la subvention avec les ressources propres de l'entreprise. Et puis je me permettrai alors une petite taquinerie auprès de l'Adjoint : parmi les chiffres qu'il a cités, il y en a un qui m'a beaucoup frappé ; c'est lorsqu'il a dit que le coût d'une prestation, d'une soirée était l'équivalent du budget annuel d'acquisition des livres de la Médiathèque. Or je suis, parce que c'est une activité où les gens sont acteurs, partisan de la subvention à la lecture publique, donc ce chiffre m'a frappé. La taquinerie consiste donc à dire que si la subvention est diminuée mais que le nombre des prestations l'est aussi, cela restera peut-être encore plus vrai, autrement dit la soirée coûtera plus cher que le budget annuel d'acquisition des livres de la Médiathèque.

**M. SALOMON** : Monsieur le Député-Maire, je voudrais dire à notre collègue Serge MATHIEU que je n'ai cité personne. Je n'ai jamais opposé une activité par rapport à une autre, car je pense qu'effectivement quand on défend la culture il faut défendre la pluralité et je pense que tout le mode peut s'exprimer. J'aurais pu citer des chiffres de fréquentation par exemple d'une activité à une autre ; je ne l'ai pas fait sciemment parce que je crois que quand on fait de la culture on ne peut pas comparer. C'est vrai que certaines activités attirent moins de monde que d'autres. En tout cas ce que je sais, c'est que le Théâtre est rempli quand il y a un opéra et cela je tenais à le préciser.

En ce qui concerne l'amendement de notre collègue NACHIN puisque Monsieur le Maire vous m'avez demandé ce que j'en pensais, je dois dire qu'aujourd'hui les contrats sont quasiment faits même si le contrat n'est pas signé avec M. PATRICK et je crois que pour la saison prochaine on ne pourrait pas lancer une offre. Même si la proposition de notre collègue NACHIN peut être intéressante compte tenu du fait que ce dossier n'est présenté que fin mai pour le mois de juin, je crois qu'il est pratiquement trop tard pour lancer une offre et avoir véritablement des gens qui se présentent, qui puissent venir avec des comédiens, etc. Cette proposition pourrait peut-être être faite pour le prochain renouvellement mais je pense qu'aujourd'hui ce serait difficile.

D'autre part, j'ajouterai que depuis 1970, les Municipalités successives, tous les trois ans ont renouvelé le contrat de Lionel PATRICK et je pense que la question a peut-être été posée je n'en sais rien, mais en tout cas la Municipalité actuelle a toujours renouvelé le contrat de Lionel PATRICK et en maintenant le même nombre de spectacles. C'est la première fois qu'il y a une diminution de spectacles et c'est ce que les Bisontines et les Bisontins ne comprennent et n'acceptent pas. Je ne sais pas si l'amendement que j'ai proposé sera suivi, mais ce que je sais c'est que les Bisontines et les Bisontins, amateurs de théâtre lyrique, vont continuer à se battre et à se battre le plus ardemment possible pour obtenir satisfaction, je tiens à le répéter. Il y a eu 4 800 pétitions, ce n'est pas fini et les gens, et vous le savez bien Monsieur le Député-Maire, se battront pour qu'on revienne sur le nombre de spectacles que nous avons connu jusqu'à ce jour.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je note que l'article que j'ai écrit pour BVV a suscité beaucoup de réactions ce soir dans ce Conseil Municipal ; je crois qu'il méritait donc d'être écrit. Je rassure M. MAGNIN pour lui dire que je l'ai écrit tout à fait personnellement, que je ne suis pas dans cet article un élu sous-traitant de quiconque. Je ne pense pas que la fonction de dire ce que l'on ressent de la part de l'opinion puisse être traitée d'acte de sous-traitance, je trouve cela tout à fait étonnant de la part d'un responsable politique que de dire cela. Monsieur le Maire, j'ai pris la parole sur un dossier qui est cher à Besançon, celui de la musique. Depuis longtemps Besançon a forgé son image sur la pratique de la musique à travers des manifestations de renommée internationale. C'est un sujet qui va bien dans le sens de la politique qui a été dite tout à l'heure puisqu'on veut que la politique culturelle soit un support de la politique d'image de la Ville. Mon interrogation aujourd'hui est la suivante : quelle est la politique de la promotion de la musique à Besançon puisqu'on nous dit que la musique doit être un des points forts des développements culturels à Besançon, que cela sert l'image de la Ville et que parallèlement on prend des décisions qui traumatisent l'opinion. Ne négligeons pas les effets difficiles dans l'opinion qu'ont les décisions prises. Monsieur MATHIEU, une ville n'est pas sans dessus dessous mais il y a de profonds mécontentements dans les milieux qui se préoccupent de la politique de la musique. Et comment peut-on

tout à la fois dire qu'on veut une politique de la musique active qui serve la renommée de Besançon et parallèlement prendre des décisions qui semblent aller à l'inverse de ce que l'on dit. Alors il y a à tout le moins tout de même une nécessité d'explication, c'est cela que je demande aujourd'hui, une explication relative à un certain nombre de décisions prises, l'Orchestre de Chambre par exemple suivi des problèmes du lyrique. Il y a un effort de clarification à apporter vis-à-vis de l'opinion premièrement et deuxièmement de cohérence me semble-t-il dans le volet musique de la politique culturelle.

J'exprimerai pour conclure Monsieur le Maire, un souhait sur ce volet particulier de la musique, car au-delà des grands discours qu'on peut avoir sur la politique culturelle pendant des heures, voilà tout de même un sujet précis qui a l'attention de notre population. Ne peut-on pas avoir un document d'ensemble cohérent qui nous soit proposé pour information ou à la Commission Culturelle sur la promotion de la musique à Besançon, et un document qui intègre l'ensemble des orientations et décisions que vous êtes en train de prendre ?

**M. BAS :** Je suis surpris qu'au cours de ce débat n'ait pas été évoqué, ce qui peut constituer tout de même un des problèmes centraux, celui peut-être tout simplement de l'isolement de Besançon dans le domaine lyrique. L'opéra coûte cher c'est vrai, il en a toujours été ainsi et cela ne diminuera pas à l'avenir. Le problème, c'est peut-être tout simplement que la Municipalité n'a pas su établir ou n'a pas eu la volonté ou l'ambition d'établir depuis des années ou des dizaines d'années un maillage lyrique avec d'autres villes qui permettrait de rationaliser les coûts. Notre collègue BAUDIER disait tout à l'heure que notre problème est celui de la production ; c'est pourquoi nous devons nous attacher à partager cette production mais il est certainement très tard pour le faire et je pense qu'aujourd'hui tout simplement nous payons un manque de prévoyance. Les villes alsaciennes comme Strasbourg, Colmar et Mulhouse travaillent avec l'Opéra du Rhin, qui aujourd'hui a des productions qui s'exportent, parce qu'elles ont su bien plus tôt mettre en œuvre une telle politique, ce qui n'a pas été le cas à Besançon.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Quelques réponses rapides de l'Adjoint pour conclure.

**M. LIME :** Le dernier point évoqué par M. BAS est justement une question que j'ai posée. C'est une question tout à fait centrale mais la politique lyrique n'est pas directement conduite par la Ville et j'essaie, pour ma part, d'inciter le directeur de la saison lyrique depuis 1989 à travailler dans ce sens-là parce que c'est évidemment une solution. J'ai cité le cas de l'Opéra du Rhin et des contacts qu'il serait nécessaire de prendre à cet égard.

(Protestations).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Que tout le monde ne parle pas en même temps, seul l'Adjoint a la parole !

**M. LIME :** Par ailleurs on ne «casse» rien du tout et je l'ai suffisamment dit, il faut être sérieux là-dessus. Quant à l'opinion traumatisée, il ne faut quand même pas plaisanter, sans doute celle qui lit «A propos» celle-là sans doute l'est mais finalement elle ne doit pas être très nombreuse.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Qu'est-ce que c'est «A propos» ? On ne connaît pas.

**M. LIME :** J'ai lu cela tout à l'heure. C'était en l'occurrence à propos de la culture, mais enfin ça passera ! Donc il n'y a pas de traumatisme. Je n'en ai pas ressenti et je rencontre des tas de gens, rassurez-vous qui sont contents, cela fait du bien.

Je ne veux pas tout reprendre car finalement le débat a tout dit là-dessus et puis il n'y a à mon avis du côté de l'opposition rien eu de neuf. Simplement deux choses : d'abord on me dit, c'est M. TOURRAIN, que je tiens des propos désobligeants pour mes prédécesseurs ; sûrement pas ! D'abord j'ai dit qu'une politique culturelle se situait nécessairement dans une continuité et puis comme le disait Serge MATHIEU, le débat culturel est par bonheur un débat renouvelé en permanence ; ce serait bien triste qu'il ne le soit pas. Il est donc en permanence nécessaire d'ajuster les orientations. Deuxième point : une réponse technique, et j'en finirai, à Éric ALAUZET. Je crois que la différence qu'il a notée s'explique d'une manière très très simple par le fait que, s'agissant de la rémunération des musiciens qui est en cause, on

peut calculer en fonction des spectacles de manière très précise les services. Le calcul a donc été fait sur les bases des services des musiciens, précision qui ne peut pas être atteinte dans d'autres domaines.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je voudrais simplement ajouter deux mots avant de passer au vote des amendements et du rapport pour dire que ça fait presque une heure et demie que nous sommes sur ce point de l'ordre du jour qui était annoncé «renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK». J'avais moi-même demandé à l'Adjoint Bernard LIME de bien réexpliquer, il l'a fait il y a quelques mois en Municipalité, le sens de la politique culturelle qu'il entend mener et qui a été définie par la Commission Culturelle, de façon à bien cerner tous ces problèmes et à fixer au centre de cette politique culturelle, le problème soulevé par la saison lyrique. Il l'a fait et je l'en remercie. Vous me demandez un débat culturel ; je préfère que de temps à autre nous prenions une heure ou une heure et demie pour voir une partie de cette politique culturelle, sinon nous y passerons deux jours avec des collègues qui seront verbeux comme le sont les gens qui parlent de culture, et je suis persuadé que nous n'avancerons pas d'un pouce ce qui est défini par la commission et par l'Adjoint et qui est finalement dans une suite logique. L'Adjoint Bernard LIME n'a pas critiqué ce qui était fait précédemment. Il y a simplement un changement d'orientation qu'il a voulu donner, et la commission l'a suivi, à la politique culturelle menée à Besançon en essayant de redéployer cette politique au sein d'une enveloppe budgétaire c'est vrai qui est quand même importante, mais qui reste limitée.

Alors ne soyez quand même pas traumatisés les amis du théâtre si effectivement la proposition faite réduit d'un spectacle l'opéra et de deux spectacles les opérettes, car, et je réponds à Claude SALOMON, ce n'est pas la première fois que nous réduisons. En 1981, nous avions six opérettes et cinq opéras, et à un certain moment cela a été réduit d'une unité déjà. C'est vrai qu'on ne va pas réduire comme cela indéfiniment sinon il n'y aura plus rien. Et je voudrais rassurer les amis du théâtre car j'aime bien le lyrique, beaucoup de Bisontins aiment le lyrique, il n'y aura pas de suppression du lyrique. Il y a simplement pour l'instant un vœu, un souhait de la Commission Culturelle, il y a peut-être de la production qui revient cher, il est peut-être possible de faire venir sur Besançon des spectacles, nous verrons si ces spectacles sont de qualité, conviennent aux Bisontins...

Nous avons eu une longue discussion qui a permis aux uns et aux autres de s'exprimer ou de régler ici ou là quelques comptes plus ou moins politiques ; cela fait partie, c'est vrai, de la vie municipale depuis pas mal de temps et M. TOURRAIN n'est jamais le dernier pour cela d'ailleurs, je le signale au passage. Mais revenons simplement aux deux amendements qui sont présentés. Celui qui est présenté par M. SALOMON consiste simplement à revenir à quatre opéras et à cinq opérettes et de trouver après les moyens financiers, etc. il n'y a pas d'article 40 ici, je mettrai donc cet amendement aux voix. Et un deuxième amendement présenté par M. NACHIN qui souhaite la transparence. Mais la Commission Culturelle, les Services Culturels ont les comptes précis, exacts des saisons lyriques telles qu'elles se déroulent et je crois que la transparence existe. Faire un appel d'offres, ce serait possible mais dans trois ans, car une saison lyrique ne se prépare pas six mois avant. Cela se prépare, surtout en matière de production, beaucoup plus tôt et je suis persuadé que si nous faisons appel à l'extérieur vous seriez surpris des chiffres qui sont demandés, car je connais un peu le lyrique dans d'autres villes que Besançon et j'aime autant vous dire que le rapport qualité/prix est de loin le meilleur à Besançon. Le lyrique ne coûte pas cher selon les chiffres indiqués ici. Comparez avec du lyrique donné à Toulouse, à Montpellier, à Nîmes ou ailleurs et vous serez surpris de constater qu'à Besançon, il y a un lyrique de production qui coûte relativement bon marché pour la qualité des spectacles donnés. Je tiens aussi à le souligner mais aujourd'hui nous proposons de réduire ce programme à trois opéras et quatre opérettes et nous reverrons dans trois ans comment les choses auront évolué.

La discussion est close.

L'Assemblée Communale, après en avoir délibéré et sur avis favorable à la majorité, de la Commission du Budget, adopte à la majorité, 2 Conseillers votant contre et 9 s'abstenant, les propositions du Rapporteur.